United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

Patrimoine mondial 18 GA

Distribution limitée

WHC-11/18.GA/9
Paris, 1er août 2011
Originaux: Anglais/Français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

DIX-HUITIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

Paris, siège de l'UNESCO
7-9 Novembre 2011

Article 9 de l'Ordre du jour provisoire: Plan d'audit du Centre du patrimoine mondial par le service d'évaluation et d'audit (IOS)

Conformément à la décision **35 COM 5C** de la 35e session du Comité du patrimoine mondial (UNESCO, 2011) demandant au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec le service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO de "préparer un plan d'audit pour le Centre du patrimoine mondial à l'attention de la 18e Assemblée générale des États parties à la *Convention*", le présent document présente les projets du service d'évaluation et d'audit (IOS) pour les futurs audits du Centre du patrimoine mondial

Projet de résolution: 18 GA 9, voir point III.

I. Contexte

1. L'audit du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, mené par le commissaire aux comptes en décembre 2009, a évalué l'organisation du Centre, ses ressources financières et humaines et l'exécution des ses missions destinées à mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* entre 2007 et 2009.
2. Le rapport d'audit a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 34e session (Brasilia, 2010) dans le document *WHC-10/34.COM/5G* et la décision **34 COM 5G** a été prise par le Comité du patrimoine mondial (Brasilia, 2010) demandant expressément la mise en œuvre de toutes les recommandations du commissaire aux comptes.
3. Suite à la décision **34 COM 5G**, le Centre, en collaboration avec les Services centraux, a mis en œuvre 9 des 15 recommandations, les 6 autres étaient "en voie de mise en œuvre" prévoyant un achèvement du processus pour décembre 2011.
4. Le rapport d'avancement a été présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 35e session (UNESCO, 2011) dans le document WHC-11/35.COM/5C et la décision **34COM 5C** a été prise au terme de laquelle le Comité du patrimoine mondial:

   Demande au Centre du patrimoine mondial, en collaboration avec les services de l'Auditeur interne (IOS), de préparer un plan d'audit du Centre, à l'attention de la 18e Assemblée générale des États parties à la Convention en octobre 2011.

5. Suite à cette décision, le Centre a organisé plusieurs réunions avec le Service d'évaluation et d'audit (IOS), le document présenté dans la partie suivante est la synthèse de ce travail.

II. Plan d'audit réalisé par le service d'évaluation et d'audit (IOS) du Centre patrimoine mondial

6. Le plan d'audit réalisé par le service d'évaluation et d'audit (IOS) est basé sur l'évaluation annuelle des risques des entités de l'UNESCO et des procédures internes.
7. L'audit axé sur le risque consiste à analyser l'environnement de risque de l'organisation dans son ensemble et à évaluer le niveau de couverture à apporter afin de garantir l'efficacité des procédures actuelles dans la gestion de risques plus importants. Le temps écoulé depuis le dernier audit, externe ou interne, et l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations faites lors d'un précédent audit sont quelques unes des variables prises en compte dans cette évaluation du risque. En conséquence, le plan d'audit organisationnel est intrinsèquement transversal contrairement à une approche axée sur l'entité.
8. Le travail et l'administration du Centre sont régulièrement audités à la demande des organes directeurs et de la gestion ou en présence de zones de risque spécifique. L'évaluation annuelle des risques conduite par le service d'évaluation et d'audit (IOS) couvre toute l'organisation, ne comprend pas de programme d'audit pluriannuel et n'est pas présenté au Comité du patrimoine mondial.
9. Dans le cadre des réunions entre le Centre et le service d'évaluation et d'audit (IOS), la portée et la fréquence des audits précédents du Centre et de ses activités ont été prises en compte. Ceci inclut:

1997 – Audit de la gestion et des finances; Commissaire aux comptes général du Canada: travail conjoint entre le commissaire aux comptes et une organisation consultative ad hoc composée de 9 pays
2004 – Audit financier axé sur une enquête; service d'évaluation et d'audit (IOS): engagements de dépense non liquidés (ULOs)
2005 – Audit financier; service d'évaluation et d'audit (IOS): suivi des recommandations de l'audit de 1997
2006 – Étude pour la mise en place d'une gestion basée sur les résultats (RBM); Sté Baastel, audit externe: préparation d'une gestion basée sur les résultats
2005/06 – Évaluation de l'assistance internationale; Mme Taboroff: Audit externe: étude analytique et recommandations
2007 – Audit de gestion; Deloitte: Audit externe général suite à celui de 1997
2007 – Audit de conformité; service d'évaluation et d'audit (IOS): projet Aksum
2008 – Enquête sur la charge de travail du Centre du patrimoine mondial; service d'évaluation et d'audit (IOS): évaluation suite aux recommandations du rapport rédigé par Deloitte
2009 – Audit de gestion; Cour des Comptes: les ressources humaines et financières du Centre du patrimoine mondial, sa situation financière et l'exécution de ses missions afin de mettre en œuvre la *Convention du patrimoine mondial* de 2007 à 2009
2011 – Audit de la Stratégie globale et de l'Initiative de partenariats pour la conservation (PACTe); Cour des Comptes: Mise en œuvre de la Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial crédible, représentative équilibrée depuis son lancement en 1994 jusqu'en 2011 et Initiative de partenariats pour la conservation (PACTe)

10. Pour l'année 2012, le service d'évaluation et d'audit (IOS) prévoit de faire un audit axé sur les risques du Centre du patrimoine mondial comprenant, dans le cadre de la phase de préparation, un atelier de gestion des risques réunissant les dirigeants et le personnel du Centre. La phase de préparation comprendra également un suivi détaillé des conclusions et un état d'avancement des recommandations faites par les audits précédents. Au terme de cette procédure de préparation, la portée spécifique de l'audit de 2012 sera définie.

11. Comme précisé ci-dessus, toutes les procédures administratives, notamment les achats, les ressources humaines, les décaissements et autres activités de services centraux du Secrétariat font l'objet de nos procédures d'audit et concernent ces secteurs puisqu'ils sont en lien avec le Centre du patrimoine mondial.

12. En outre, en cas de demandes particulières d'audit et/ou d'évaluation au cours des deux prochaines années, celles-ci seront examinées.

III. Projet de résolution

Projet de résolution ***18 GA 9***

L'Assemblée générale,

1. *Ayant examiné le document WHC-11/18.GA/9,*

2. *Rappelant la décision* ***35 COM 5C*** *adoptée par le Comité du patrimoine mondial à sa 35e session (UNESCO, 2011),*

3. *Prend note du rapport d'avancement sur les recommandations de l'audit externe;*

4. *Prend également note du Plan d'audit du service d'évaluation et d'audit (IOS) pour le Centre du patrimoine mondial en 2012.*